Avis Aux étudiants

1. La possession de téléphones portables (même éteints ou silencieux) durant les épreuves est considérée comme une tentative de fraude ; 2. Il est strictement interdit de faire sortir, de la salle, le sujet d'examen et le brouillon avant la fin de l'épreuve.

L'administration de l'ESSECT